



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

11^e programme

2019-2024

Milieux aquatiques et biodiversité

La gestion par bassin versant

Le bassin Loire-Bretagne

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Un territoire hydrographique

- 28 % du territoire métropolitain
- 40 % de la façade maritime

Un Sdage 2016-2021

- Fixe les orientations pour la gestion équilibrée de la ressource
- Fixe les objectifs en matière de bon état des eaux

Une gouvernance dédiée

- Comité de bassin (parlement de l'eau)
- Conseil d'administration de l'agence de l'eau





Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Les défis à relever

Les défis à relever sur la période du 11^e programme : 2019-2024

- ↙ Directive Cadre sur l'Eau : objectifs de **bon état** pour 2027 au plus tard pour toutes les masses d'eau

- ↙ **Sdage 2016-2021** fixe des objectifs intermédiaires, notamment :
 - Bon état écologique de 60% des cours d'eau
 - Bon état écologique de 66% des plans d'eau
 - Bon état écologique de 70% des eaux côtières et de transition
 - Bon état chimique et quantitatif de 76% des masses d'eau souterraines

**... or seulement
26 % des cours d'eau
du bassin sont en
bon ou très bon état**

Les défis à relever au niveau régional

Masses d'eau en bon état :

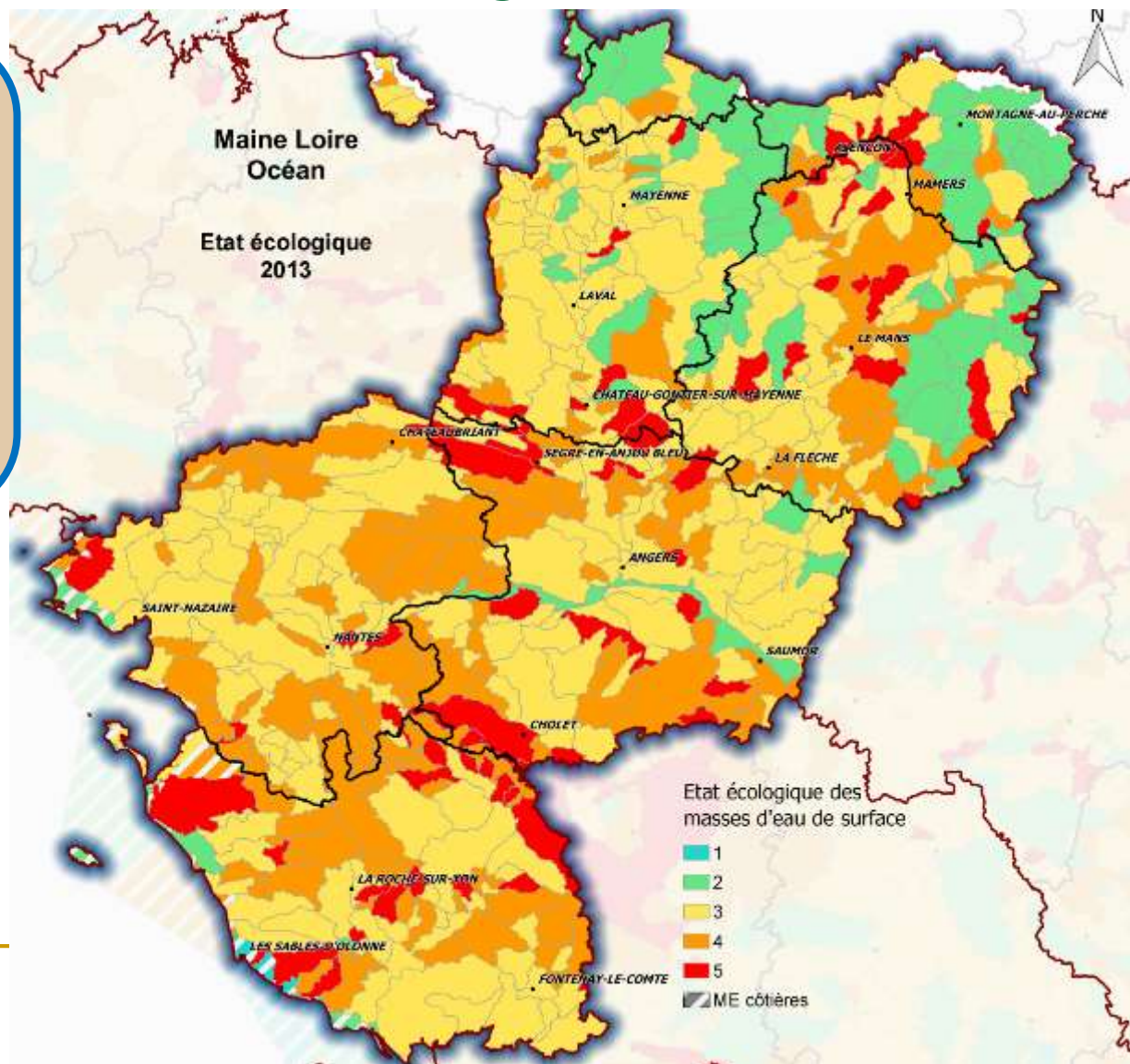
Loire-Atlantique	2%
Maine et Loire	5%
Mayenne	22%
Orne	36%
Sarthe	25%
Vendée	1%



Données en cours d'actualisation

Pressions majoritaires

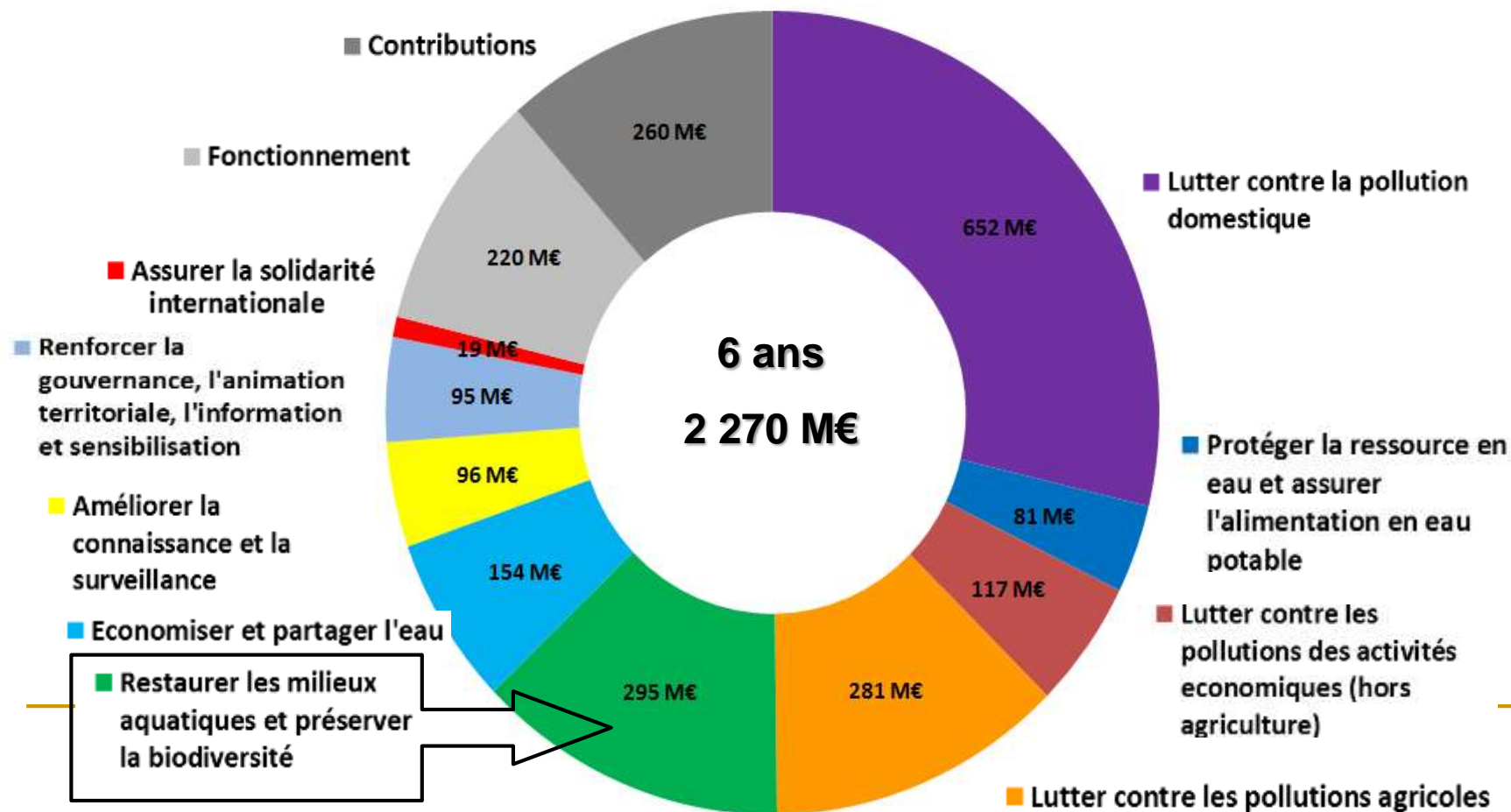
- ⇒ multifactorielles
 - ⇒ hydrologie
 - ⇒ pollutions diffuses
 - ⇒ morphologie/continuité



Milieux aquatiques et biodiversité

Les dotations au 11^e programme

- En moyenne, **49 M€/an** pour les interventions dédiées aux milieux aquatiques





Établissement public du ministère
chargé du développement durable

La qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée

- **6 objectifs retenus :**

- ⇒ Objectif 1 : Corriger les altérations constatées sur les cours d'eau
- ⇒ Objectif 2 : Corriger les altérations constatées sur les milieux humides
- ⇒ Objectif 3 : Restaurer la continuité écologique de manière coordonnée sur un BV
- ⇒ Objectif 4 : Lutter contre l'érosion de la biodiversité des cours d'eau et des MH
- ⇒ Objectif 5 : Préserver et rendre fonctionnels les champs d'expansion des crues
- ⇒ Objectif 6 : Accompagner les maîtres d'ouvrage

- **Des actions principales à mener pour atteindre les objectifs du Sdage en privilégiant :**

- ⇒ une approche globale et transversale (= gestion intégrée) sur un territoire,
 - ⇒ l'outil **contrat territorial** pour sélectionner, concentrer et coordonner les actions les plus efficaces à l'échelle du bassin versant = échelle d'évaluation.
-



Restaurer la continuité écologique de manière coordonnée sur un bassin versant

Établissement public du ministère chargé du développement durable

- **Objectif** : permettre la libre circulation des espèces, assurer le transport naturel des sédiments et le bon fonctionnement de l'écosystème

- **Opérations retenues** : effacement, arasement, gestion, contournement, équipement, acquisition.

- **Coûts justifiés au regard du gain écologique** attendu pour l'atteinte du bon état de la masse d'eau.

Avec un **ordre de priorité** :

- 1 l'effacement,
- 2 l'arasement partiel, l'aménagement d'ouvertures (échancrures, petits seuils...),
- 3 l'ouverture de barrages et la transparence par gestion d'ouvrages,
- 4 l'aménagement de dispositifs de franchissement, ou de rivières de contournement, avec engagement du maître d'ouvrage à pérenniser leur entretien et leur bon fonctionnement à long terme.



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Continuité écologique

Modalités

Cadre	Opérations aidées	Taux d'aide plafond
Études de programmation	Études définition des scénarii	50%
Effacement et arasement	Études et travaux	70%
Aménagement d'ouvrage (équipement, contournement...) ⇒ uniquement sur cours d'eau classés « liste 2 » et sur les zones d'actions prioritaires (ZAP) du plan de gestion des Anguilles ; ⇒ examen de la pertinence du maintien de l'ouvrage par rapport aux objectifs environnementaux de la masse d'eau ou de l'axe migratoire concerné.	Études et travaux	50%

Pour plus de précisions sur le 11^e programme

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

